



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON



Moncton, le 14 février 2014



Monsieur Raymond Théberge  
Recteur  
Président du Sénat académique  
Édifice Taillon  
Université de Moncton  
Moncton

**OBJET :** *Réaction de l'UARD de sociologie aux recommandations du Comité sur la carte des programmes*

Monsieur le Recteur,

Suite au dépôt du Rapport du Comité sur la carte des programmes, je viens, au nom des membres de l'Unité Académique Réseau de la Discipline, réagir à la recommandation relative à la *suppression du programme de spécialisation en sociologie*. Permettez-moi de souligner d'emblée le fait que les membres ne peuvent l'accepter.

Il y a à cela plusieurs raisons. Certaines tiennent à des considérations académiques, historiques, politiques et culturelles, et d'autres, relèvent de la pertinence des procédures d'évaluation mises en œuvre depuis maintenant trois ans et qui avaient pour but de juger de la « viabilité des programmes » dans notre université. Nous rappellerons brièvement ce que celles-ci et celles-là recouvrent.

Pour ce qui est des considérations académiques, historiques, politiques et culturelles, est-il besoin de rappeler que la sociologie, dont on devrait célébrer cette année les cinquante ans d'existence à l'Université de Moncton, a eu une contribution essentielle dans le développement de la communauté acadienne et francophone, et ce, en dépit des nombreuses résistances et difficultés qu'elle a rencontrées au fil des années, mais sans toutefois jamais faillir à ses responsabilités ?

On ne peut suivre une recommandation qui fait l'impasse sur tant de questions qui méritaient d'être assumées par le Comité sur la carte des programmes et qui aurait dû, avant toute considération de « performance », s'interroger sur l'apport de la sociologie dans le développement de la communauté acadienne et francophone. Se demander au présent ce que cette dernière serait s'il fallait qu'elle soit privée de la sociologie ? Que serait-elle enfin, sans la contribution de personnes dotées d'un sens critique et capables de penser et d'analyser les enjeux sociétaux d'hier et d'aujourd'hui ?

Au-delà des conditions difficiles qui ont été les siennes pour son implantation à l'Université de Moncton, il est cependant impératif de rappeler que les carences qu'on lui impute aujourd'hui sont celles que partagent *toutes les disciplines fondamentales dans notre université*, et tout particulièrement les sciences humaines et sociales.

À y regarder de près, on constate, qu'eu égard au nombre d'inscriptions dans tous les programmes de la Faculté des arts et des sciences sociales – et particulièrement ceux de spécialisation – *celui de sociologie se compare très avantageusement*. (Voir le document ci-joint).

Par ailleurs, la situation précaire des sciences humaines et sociales à l'Université de Moncton atteste à l'évidence d'un état de choses d'ordre institutionnel qui trouve ses causes en son amont puisque ces dernières sont, à toute fin pratique, totalement absentes des programmes d'enseignement dans les polyvalentes. Autant dire qu'on ne peut prendre la mesure objective de la pertinence de nos disciplines si l'on fait abstraction de cette dimension. En effet, il est indéniable qu'à leur arrivée à l'université, les étudiantes et les étudiants, non seulement, ne connaissent pas les programmes dispensés à la Faculté des arts et des sciences, mais ignorent tout des sciences humaines et sociales.

Cette dernière observation soulève un sérieux problème d'appréciation qui touche cette fois à l'adéquation des procédures qui ont été mises en œuvre dans l'évaluation de nos programmes. En effet, si nous avons répondu de bonne foi et avec diligence à toutes les questions incluses dans les modèles d'évaluation depuis maintenant trois ans, aujourd'hui, il faut bien admettre les limites flagrantes que recouvre une lecture purement quantitative de la pertinence du programme de spécialisation dans notre discipline – lecture purement quantitative, voire même empreinte d'arbitraire puisque, de manière comparative, on ne s'explique pas le fait qu'une discipline dont le nombre d'inscriptions *au programme de spécialisation ait été jugé supérieur au nôtre alors qu'il en compte cinq fois moins*. (Voir document ci-joint)

On peut également regretter que les modèles d'évaluation mis en œuvre depuis trois ans ne sont en aucune façon adéquats à la taille de notre université. Doit-on rappeler que ce dernier critère entre dans toutes les décisions que prennent les divers comités du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada ? Appliquer un modèle d'évaluation des programmes supposément universel, c'est ignorer le milieu social minoritaire dans lequel évolue notre institution et sa vocation propre.

On ne peut sérieusement ignorer que la Faculté des arts et des sciences humaines est au cœur de la construction de la francophonie en Acadie. Elle construit et nourrit son originalité. Centrée sur les études acadiennes, c'est elle qui permet de distinguer l'Université de Moncton du reste des universités francophones et c'est elle qui attire les étudiantes et les étudiants au niveau international qui souhaitent étudier des problématiques liées aux petites cultures et plus particulièrement à l'Acadie.

De plus, et comme l'avons déjà souligné, depuis près de cinquante ans, le Département de sociologie n'a cessé de témoigner de son engagement à cet égard par ses nombreuses recherches et publications sur l'Acadie comme sur des questions plus larges.



Il est donc impératif d'avoir recours à des critères d'ordre qualitatif au sens où nous l'entendons. Se refuser à le faire entraînerait des conséquences négatives pour l'avenir de notre université. Cela reviendrait tout d'abord à assumer la tendance qui prévaut aujourd'hui dans toutes les universités en nous engageant sur la voie *d'un renforcement inéluctable des programmes appliqués dans notre université* – rappelons ici que, majoritairement, les programmes visés par cette « réforme » concerne les disciplines fondamentales de la Faculté des arts et des sciences sociales. Ce qui en soit, ne fait qu'appauvrir dangereusement notre université et porter atteinte aux responsabilités que ces disciplines assument au plan de la pensée comme à celui de leur implication citoyenne.

Par ailleurs, il faut être conscient du fait que la recommandation de la suppression du programme de spécialisation de sociologie n'impliquerait *aucune réduction des ressources professorales* – le programme de la majeure requérant un même nombre de professeures et de professeurs – et, de ce fait même, ne se traduirait par *aucune économie réelle* tout en pénalisant dans le même temps la population acadienne et francophone.

En effet, pour nous en tenir aux seules universités de la Province du Nouveau-Brunswick, on doit rappeler que *les anglophones disposent de quatre (4) universités* qui offrent et qui continueront à offrir l'équivalent du Baccalauréat spécialisé en sociologie dit « *Honours* » alors que s'il fallait que cette recommandation soit adoptée par le Sénat, *les francophones en seraient totalement privés*. C'est là une des conséquences culturelles les plus dommageables de l'adoption éventuelle de cette recommandation contre laquelle on ne peut que vigoureusement s'opposer. Rappelons que la suppression du programme de la spécialisation en sociologie ou « *Honours* » ferait en sorte qu'une personne qui n'en serait pas titulaire verrait ses chances d'être admise au programme de maîtrise grandement réduites.

Pour conclure, nous espérons très sincèrement que vous-même comme les membres du Sénat auront la sagesse de reconnaître que les problèmes auxquels fait face aujourd'hui notre université en général et notre discipline en particulier, ne peuvent être résolus en faisant porter le blâme aussi unilatéralement sur certaines d'entre elles.

Rappelons également que dans les dernières années, les membres de l'Assemblée départementale ont déployé beaucoup d'efforts tant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de la recherche et des services à la collectivité et ce, en dépit des sévères restrictions budgétaires dont le Département a fait l'objet depuis maintenant dix ans.

De plus, il me faut rappeler que notre Département a été l'un des premiers à s'engager dans le processus de reconfiguration des programmes. Un tel engagement témoigne sans nul doute de notre refus de tout *statu quo*, et, partant, de notre souci de procéder dans les meilleurs délais à des réaménagements en profondeur de tous nos programmes – réaménagements que rendrait possible une décision du Sénat qui recommanderait que le Département propose à l'instar des autres disciplines de la Faculté des arts et des sciences, un « plan de relance » auquel nous consacrerions tous nos efforts au cours des cinq prochaines années.

Nous devons cependant conclure cette lettre en soulignant qu'en prévision de la réunion du Sénat académique du 6 mars, nous ferons tout ce qui est en notre possible pour alerter l'opinion

publique de notre opposition à cette recommandation et aux conséquences qu'elle pourrait avoir si elle était adoptée.

En vous remerciant infiniment d'avance de l'attention que vous accorderez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Ronald Babin  
Président de l'UARD de sociologie  
Directeur  
Département de sociologie

pj

cc Mesdames et Messieurs, Membres du Sénat académique  
Monsieur Raymond Lanteigne, Président du Conseil des Gouverneurs  
Mesdames et Messieurs, Membres du Conseil de la FASS  
Madame Marie-Noëlle Ryan, Présidente de l'ABPPUM  
Monsieur Kevin Arseneau, Président de la FÉÉCUM  
Monsieur Luc Bourgeois, Président du Conseil étudiant en sciences sociales  
Monsieur Mathieu Vienneau, Président du Conseil étudiant en arts  
Madame Jeanne d'Arc Gaudet, Présidente de la SANB  
Monsieur René Légère, Président de la SNA







